

POSTULAT

Auteur Comm. EE, par Grégory Logean, UDC, et Vincent Riesen, PLR
Objet Changement structurel du marché de l'électricité: pour un positionnement optimal du Valais
Date 05.03.2018
Numéro 1.0249

L'acceptation en mai 2017 par le peuple suisse – et valaisan – du 1^{er} paquet de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération provoque une accélération du processus de changements qui touchent le secteur énergétique, et, en particulier, son volet électrique.

L'office fédéral de l'énergie a ainsi publié en novembre 2017 plusieurs rapports. Leur contenu peut initier des évolutions importantes dans les domaines de la production, du transport, de la régulation et de la distribution d'électricité. Des initiatives publiques et privées sont également mises en œuvre dans les domaines de l'efficacité énergétique et de la commercialisation de l'électricité.

Les nouvelles modalités pour déterminer le taux maximal des redevances hydrauliques sont toujours en cours d'élaboration.

Les Chambres fédérales ont adopté en décembre 2017 de nouvelles dispositions pour les gestionnaires de réseaux de distribution concernant d'une part le prix de l'électricité facturé aux clients captifs et d'autre part le soutien possible aux énergies renouvelables indigènes. Enfin, la loi fédérale sur l'énergie permet dès le 1^{er} janvier 2018 des regroupements de consommateurs, ouvrant ainsi un peu plus le marché.

Conclusion

Ainsi, le présent postulat de la commission de l'économie et de l'énergie du Grand Conseil invite le Conseil d'Etat à vérifier que les structures et conditions cadres actuelles du secteur électriques valaisans sont optimales pour relever les défis qui s'annoncent.

Dans le cas contraire, il est demandé au Conseil d'Etat de proposer et mettre en œuvre les mesures d'améliorations identifiées dans les plus brefs délais afin de positionner idéalement le secteur électrique valaisan.